



Schéma Climat Air Énergie
Rhône-Alpes

Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie Rhône-Alpes

Séminaire régional SCoT
Mardi 13 janvier 2015



Schéma Climat Air Énergie
Rhône-Alpes

PLAN DE LA PRÉSENTATION

1. Contenu du SRCAE
2. Synthèse pour les documents d'urbanisme
3. Nombreuses démarches territoriales énergie-climat en Rhône-Alpes



Schéma Climat Air Énergie
Rhône-Alpes

1. Contenu du SRCAE

Étapes de construction du SRCAE Rhône-Alpes

2010/2012 (2 ans)

Réalisation de l'état des lieux et potentiels

15 ateliers thématiques et 4 comités techniques

Atelier citoyen

Élaboration scénarios

Propositions d'orientations

Rédaction du projet de SRCAE

Janvier 2012

Concertation régionale et consultation publique

Mars 2012

Non adoption par l'Assemblée plénière du Conseil régional

Octobre 2012

Arrêté par le Préfet du **schéma régional éolien**

Éléments disponibles sur www.srcae.rhonealpes.fr

2013

Reprise des travaux du SRCAE objectif facteur 4 pour 2050

Avril 2014

SRCAE approuvé par le Conseil Régional

SRCAE arrêté par le Préfet de Région

Juillet 2014

Présentation aux parties prenantes du territoire

Structure du document

Le document SRCAE est composé de :

- **Partie I : Préambule**
- **Partie II : État des lieux & Potentiel régional**
- **Partie III : Objectifs (à 2020 et 2050)**
- **Partie IV : Orientations**
- **Partie V : Annexe éolien = SRE approuvé le 26/10/12**

Les objectifs globaux du schéma à 2020 et 2050

Objectifs 2020

Les objectifs du SRCAE Rhône-Alpes

Les objectifs nationaux

Consommation d'énergie en 2020

-21.4% d'énergie primaire / tendanciel
-20% d'énergie finale / tendanciel

- 20% d'énergie primaire / tendanciel

Émissions de GES en 2020

-29.5% / 1990
-34% / 2005

-17% / 1990

Émissions de polluants atmosphériques

PM10 -25% en 2015 / 2007
-39% en 2020 / 2007

-30% en 2015 / 2007

NOx -38% en 2015 / 2007
-54% en 2020 / 2007

-40% en 2015 / 2007

Production d'ENR dans la consommation d'énergie finale en 2020

29.6%

23%

Objectifs 2050

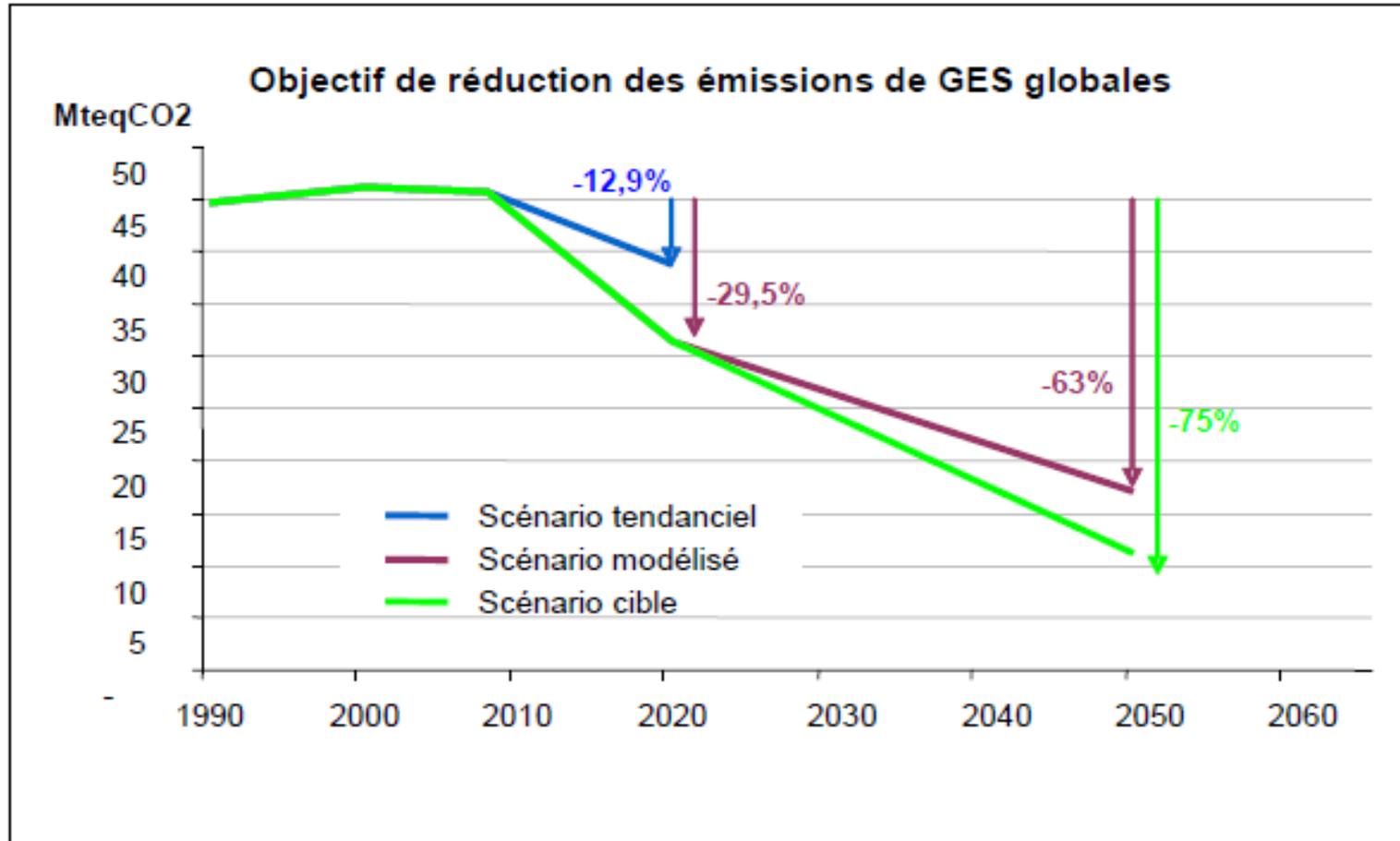




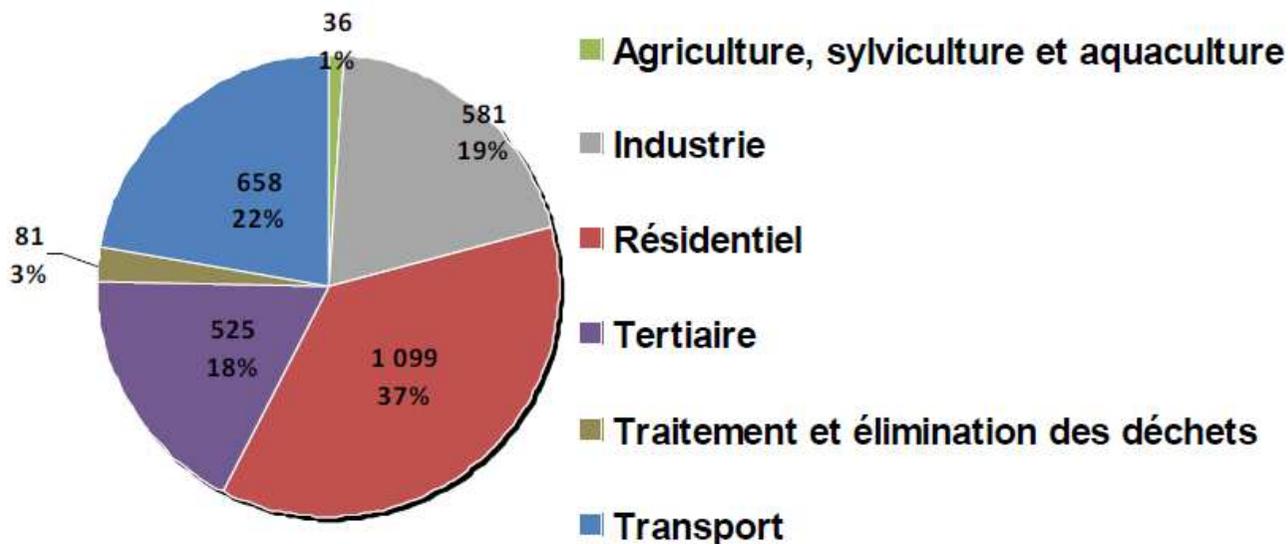
Schéma Climat Air Énergie
Rhône-Alpes

Les objectifs globaux et les objectifs sectoriels à 2020

OBJECTIFS 2020

Consommation d'énergie finale

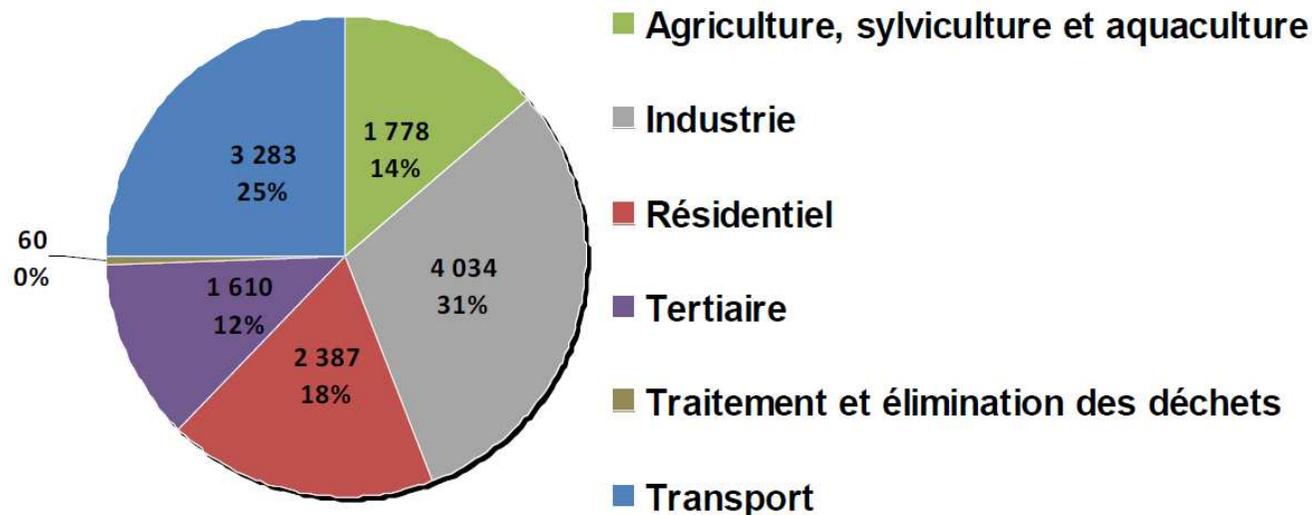
Contribution de chaque secteur à la réduction de la consommation d'énergie finale en 2020 par rapport au scénario tendanciel



- Réduction de 20% par rapport au tendanciel en 2020, soit près de 30% par rapport à 2005
- Effort porté principalement par **le secteur du bâtiment (55%)**

OBJECTIFS 2020 Émissions de GES

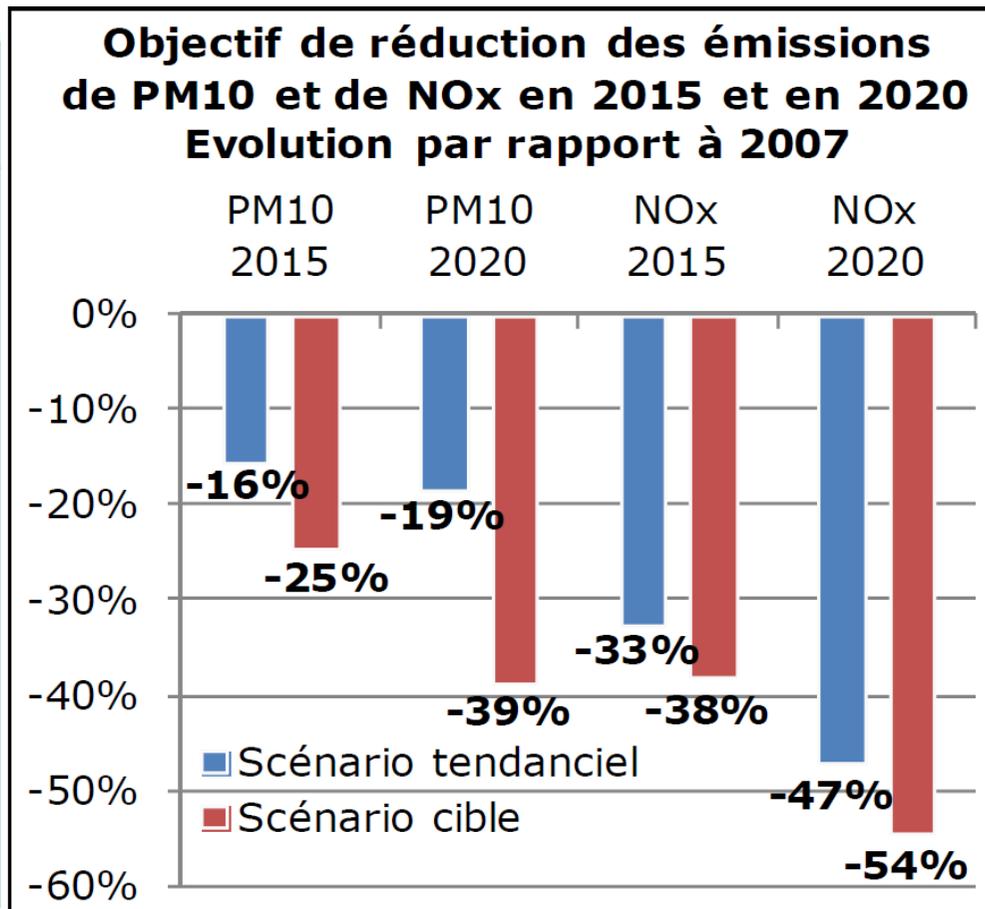
Contribution de chaque secteur à la réduction des émissions de GES en 2020 par rapport à 1990 en kteqCO2



- Réduction de 29,5% en 2020/1990
- Effort de réduction porté de manière équivalente par **les secteurs du bâtiment, et de l'industrie**

OBJECTIFS 2020

Émissions de PM10 et NOx

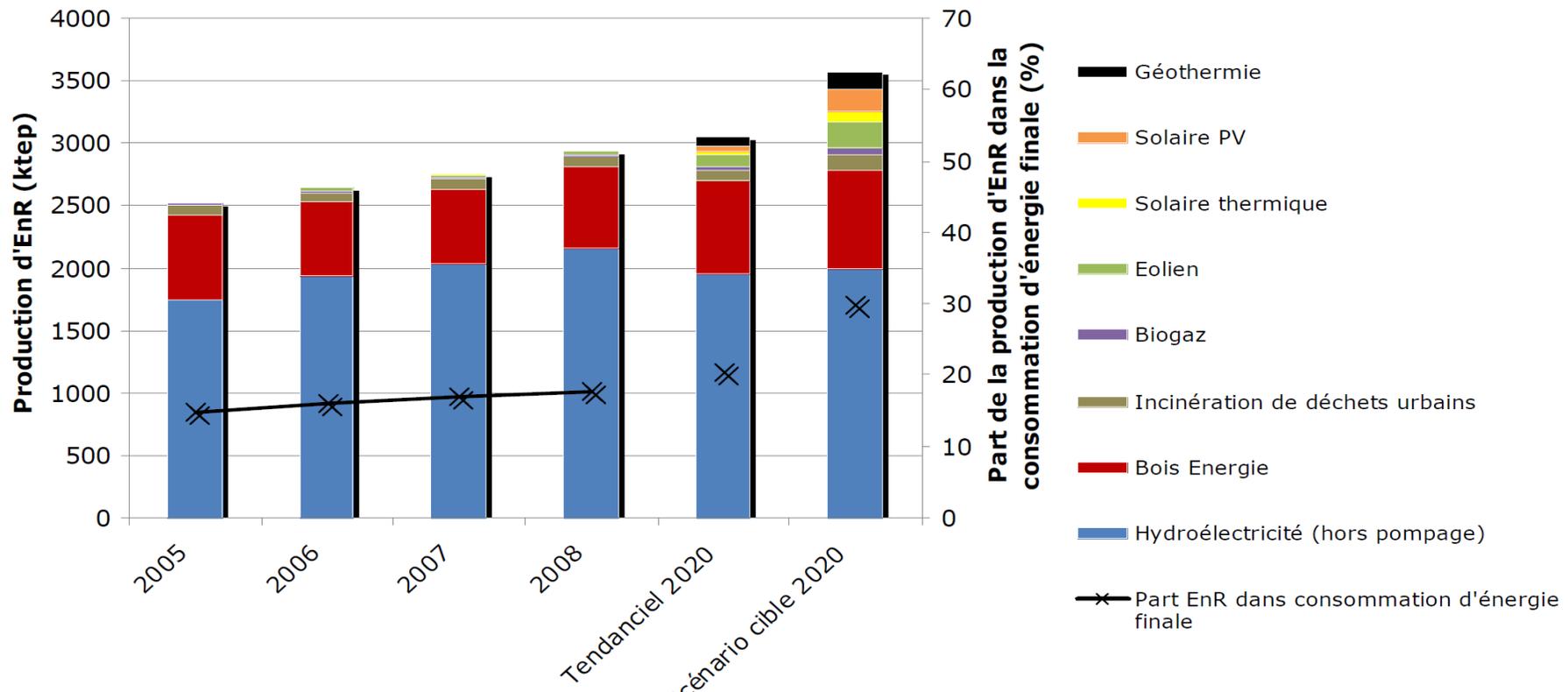


- **PM10 : Objectif national non atteint en 2015 mais dépassé en 2020 (via bâtiment essentiellement)**
- **NOx : Objectif presque atteint en 2015, dépassé en 2020 (via transports)**

OBJECTIFS 2020

Production d'EnR

Objectif de production d'EnR en Rhône-Alpes en 2020



➤ Objectif régional de **29,6% d'EnR** dans la consommation d'énergie finale en 2020, **supérieur à l'objectif national de 23%**



Objectifs

Développement Energies Renouvelables

Objectifs 2020

- **Éolien** : 1 200 MW
- **Hydro-électricité** : productible supplémentaire de 600 GWh
- **Photovoltaïque** : 2 400 MW installés
- **Solaire thermique** : 2,5 Millions de m2 installés
- **Bois énergie** (chaleur) : 8432 GWh
- Fort développement du **biogaz**

Le Schéma régional éolien (SRE)

Le SRCAE intègre le volet « schéma régional éolien » **approuvé fin 2012 par le Préfet de Région.**

(l'Etat a approuvé seul, en l'absence de SRCAE approuvé à la date du 30 juin 2012)

Le SRE a été établi à partir du volet éolien du projet de SRCAE de décembre 2011 et débattu à l'occasion de plusieurs réunions publiques de concertation à l'été 2012 :

- **Se base sur 50% en zone favorable** afin de tenir compte des points de vue qui s'étaient exprimés sur le zonage
- **Zonage plus sélectif**
- **Reste basé sur un objectif de 1200 MW** cohérent avec le contenu du projet de SRCAE en donnant une distribution indicative sous forme de zones préférentielles productives.



Schéma Climat Air Énergie
Rhône-Alpes

Les orientations du SRCAE

➤ 2 types d'indicateurs :

Indicateurs globaux : 15

- Production et consommation d'énergie
- Emissions de gaz à effet de serre
- Qualité de l'air

Indicateurs sectoriels : 69

- Production d'énergie
- Bâtiment
- Agriculture
- Industrie
- Transport
- Urbanisme
- Changement climatique : intégration des indicateurs ORECC

2. Synthèse pour les documents d'urbanisme

Portée des SCoT

La portée des SCOT est élargie depuis le Grenelle de l'environnement par l'intégration d'objectifs en termes :

- d'amélioration de la performance énergétique du territoire,
- de réduction des émissions de GES,
- de développement des énergies renouvelables,
- de préservation de la qualité de l'air.

Même s'il n'existe pas de lien de compatibilité directe entre les SRCAE et les SCoT, ces derniers constituent des outils de poids dans la mise en œuvre des objectifs régionaux. Il est donc essentiel que ces documents soient cohérents entre eux, voire complémentaires

Aménagement du territoire

Polariser l'urbanisation : au moins 65 % de population régionale urbaine en 2020,
Réduire la consommation d'espace : limiter la baisse de la SAU régionale à 3% par rapport à 2010 et stabiliser la SAU en zone périurbaine par rapport à 2010

Développer les modes de transports alternatifs à la voiture : diminuer la part modale de la voiture de 8% dans les pôles urbains et de 3% ailleurs.

Optimiser les flux de marchandises et développer le fret ferroviaire : faire passer la part modale du fret ferroviaire à 15% en 2020 et à 18% en 2030

Développer les énergies renouvelables : deux préconisations du SRCAE pour les SCoT

- identifier dans les SCoT, les secteurs favorables à l'éolien qui pourront faire l'objet de réservation foncière,
- généraliser la construction de bâtiments à énergie positive dès 2020 en anticipant sur la réglementation thermique

Prendre en compte l'adaptation aux effets du changement climatique dans les documents d'urbanisme



Les orientations qui concernent spécifiquement la planification spatiale

Orientations structurantes

S2 Lutter contre la précarité énergétique

Orientations sectorielles

Urbanisme et transport

UT1 Intégrer pleinement les dimensions air et climat dans l'aménagement des territoires

UT2.8 Rationnaliser l'offre de stationnement pour les véhicules motorisés

Industrie

I3.1 Développer l'écologie industrielle

Agriculture

AG1.1 Stabiliser le foncier agricole

Production énergétique

E2.2 Planifier et organiser le développement de l'éolien aux différentes échelles territoriales

E8.1 Planifier et valoriser les réseaux de chaleur et de froid dans un cadre cohérent

Orientations transversales

Qualité de l'air

A2 Accroître la prise en compte de la qualité de l'air dans les politiques d'aménagement du territoire

Adaptation

AD1 Intégrer l'adaptation climatique dans les politiques territoriales

AD2.3 Promouvoir une véritable adéquation entre aménagement du territoire et gestion de la ressource en eau

AD3.2 Améliorer et diffuser la connaissance des effets du changement climatique pour notre région - Améliorer la prise en compte des risques naturels

Réalisation du plan bassin d'adaptation au changement climatique/Agence de l'eau Rhône-Méditerranée adopté le 28 mai 2014 par un comité directeur regroupant le préfet coordonnateur de bassin, le président du comité de bassin et les 5 présidents de région

- Bilan des connaissances
- Analyse de la vulnérabilité
- Panel de mesures

La stratégie du PBACC est intégrée dans le SDAGE : une orientation FO (portée juridique vis à vis des politiques publiques dans le domaine de l'eau et de l'urbanisme) sur le changement climatique

Les effets du changement climatique : augmentation des températures (jusqu'à 5°C d'ici 2080), modification du régime des précipitations (pluies plus rares mais plus intenses), assèchement des sols, ressources en eau moins abondantes, aggravation des étages estivaux et des risques d'inondation,

Les enjeux :

- mettre en œuvre les actions dites « sans regret » : économiser l'eau, améliorer le milieu physique, réduire les pollutions (ex : eutrophisation),
- éviter la mal adaptation en se projetant sur le long terme
 - → informer et mobiliser les acteurs des territoires

Orientation fondamentale « changement climatique » du SDAGE

- mobiliser les acteurs des territoires pour la mise en oeuvre des actions d'adaptation au changement climatique
- nouveaux aménagements et infrastructures : garder raison et se projeter sur le long terme,
- développer la prospective en appui de la mise en œuvre des stratégies d'adaptation
- agir de façon solidaire et concertée,
- affiner la connaissance pour réduire les marges d'incertitudes et proposer des mesures d'adaptation efficaces.



Gouvernance régionale pour la transition énergétique et la mise en œuvre du SRCAE

OBSERVATOIRES
(Air Rhône-Alpes, OREGES, ORECC,...)

Acteurs socioéconomiques
Entreprises
Associations
Etc.

Collectivités Territoriales
Plans climat obligés
Plans climat volontaires
TEPOS
Autres collectivités

Ressources Opérateurs
CERA
ORHL
IERA
FIBRA
OIKOS
Etc.

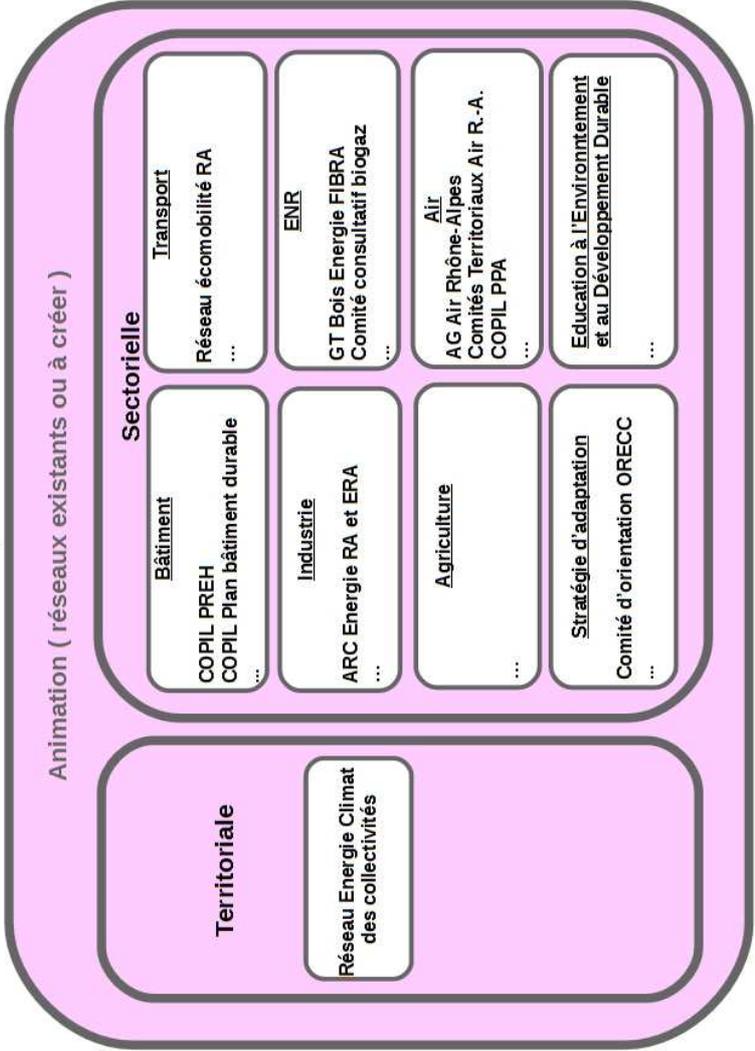
Secrétariat technique

Comité de la transition énergétique

**Coprésidence
Préfet - Président**

- Des acteurs représentatifs :
 - des enjeux socioéconomiques
 - des territoires
- des thématiques :
 - Transport
 - Bâtiment
 - Industrie / Agriculture
 - Energie
 - Adaptation / Air

50 personnes environ



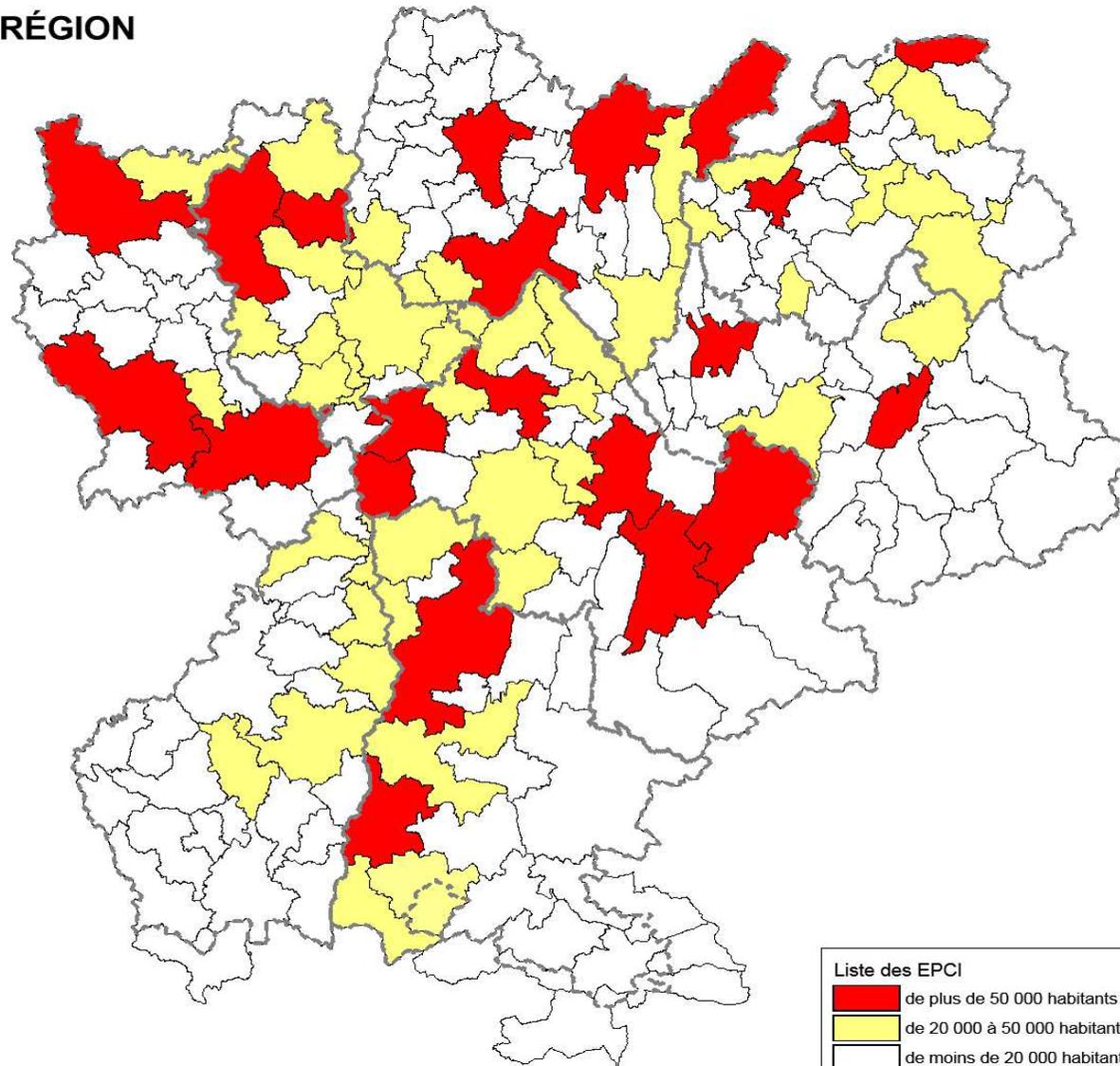
3. De nombreuses démarches territoriales énergie climat :

- PCET et futurs PCEAT**
- TEPOS et TEPCV**

LISTE DES EPCI DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Liste des EPCI de 20 000 à 50 000 habitants

Dept	SIREN	Nom EPCI
01	200040350	CC Bugey Sud
01	240100800	CC de Miribel et du Plateau
01	200042497	CC Dombes Saône Vallée
01	240100610	CC du Canton de Montluel
01	240100891	CC du Pays Bellegardien (CCPB)
07	200043917	CA du Bassin d'Annonay
07	200038933	CA Privas Centre Ardèche
07	200041044	CC du Pays de l'Hermitage et du Tournonais
07	240700310	CC Pays d'Aubenas-Vals
07	200041366	CC Rhône Crussoi
26	200042901	CC Drôme Sud Provence
26	242600252	CC du Val de Drôme
26	200040491	CC Porte de Drômardèche
38	200040723	CC Bièvre Isère
38	243801073	CC de Bièvre Est
38	200012037	CC de l'Isle Crémieu
38	243801255	CC des Collines du Nord Dauphiné
38	243801198	CC du Pays de Saint Marcellin
38	243800612	CC du Pays des Couleurs
38	243800372	CC les Vallons de la Tour
38	243800935	CC Porte Dauphinoise de Lyon Saint-Exupéry
42	200035202	CC Charlieu-Belmont Communauté
42	244200812	CC du Pays de St Galmier
69	200040574	CC Beaujolais Pierres Dorées
69	246900575	CC de l'Est Lyonnais (CCEL)
69	246900757	CC de la Vallée du Garon (CCVG)
69	246900724	CC des Vallons du Lyonnais (CCVL)
69	246900625	CC du Pays de l'Arbreste (CCPA)
69	246900765	CC du pays de l'Ozon
69	246900740	CC du Pays Mornantais (COPAMO)
69	200040541	CC Saône Beaujolais
73	200041010	CC Cœur de Savoie
73	247300767	CC de la Région d'Albertville (CO.RAL)
74	200033116	CC Cluses-Arve et Montagnes
74	247400831	CC du Bas-Chablais
74	247400740	CC du Canton de Rumilly
74	247400690	CC du Genevois
74	247400864	CC du Pays d'Evian
74	247400724	CC du Pays Rochois
74	200000172	CC Faucigny-Glières
74	200034882	CC Pays du Mont-Blanc
84	200040681	CC Enclave des Papes-Pays de Grignan



Liste des EPCI

- de plus de 50 000 habitants
- de 20 000 à 50 000 habitants
- de moins de 20 000 habitants

sources : BDTOP0 IGN - BANATIC - septembre 2014





Les territoires à énergie positive

AMI régional TEPOS :

- **lancé en juillet 2012 à l'initiative de la Région et de l'ADEME dans l'objectif de sélectionner et d'accompagner des territoires démonstrateurs (portage politique et animation du projet fondé sur le tryptique sobriété, efficacité, renouvelables) suffisamment grands et suffisamment motivés pour un impact visible,**
- **les territoires retenus doivent s'inscrire dans une trajectoire visant l'objectif de production d'énergies renouvelables locales à hauteur des besoins énergétiques résiduels après division par deux de ces derniers au plus tard en 2050,**
- **ils sont à l'échelle de "bassins de vie" et les pôles urbains (communautés d'agglomération) sont invités à établir un partenariat avec un ou plusieurs territoires à dominante rurale présents dans leur continuité géographique.**

A ce jour 13 territoires sont retenus (clôture de l'AMI en juillet 2015).

Appel à projet national TEPCV :

- **39 candidatures en Rhône-Alpes dont 26 TEPCV et 13 CLTE (contrat local de transition énergétique)**

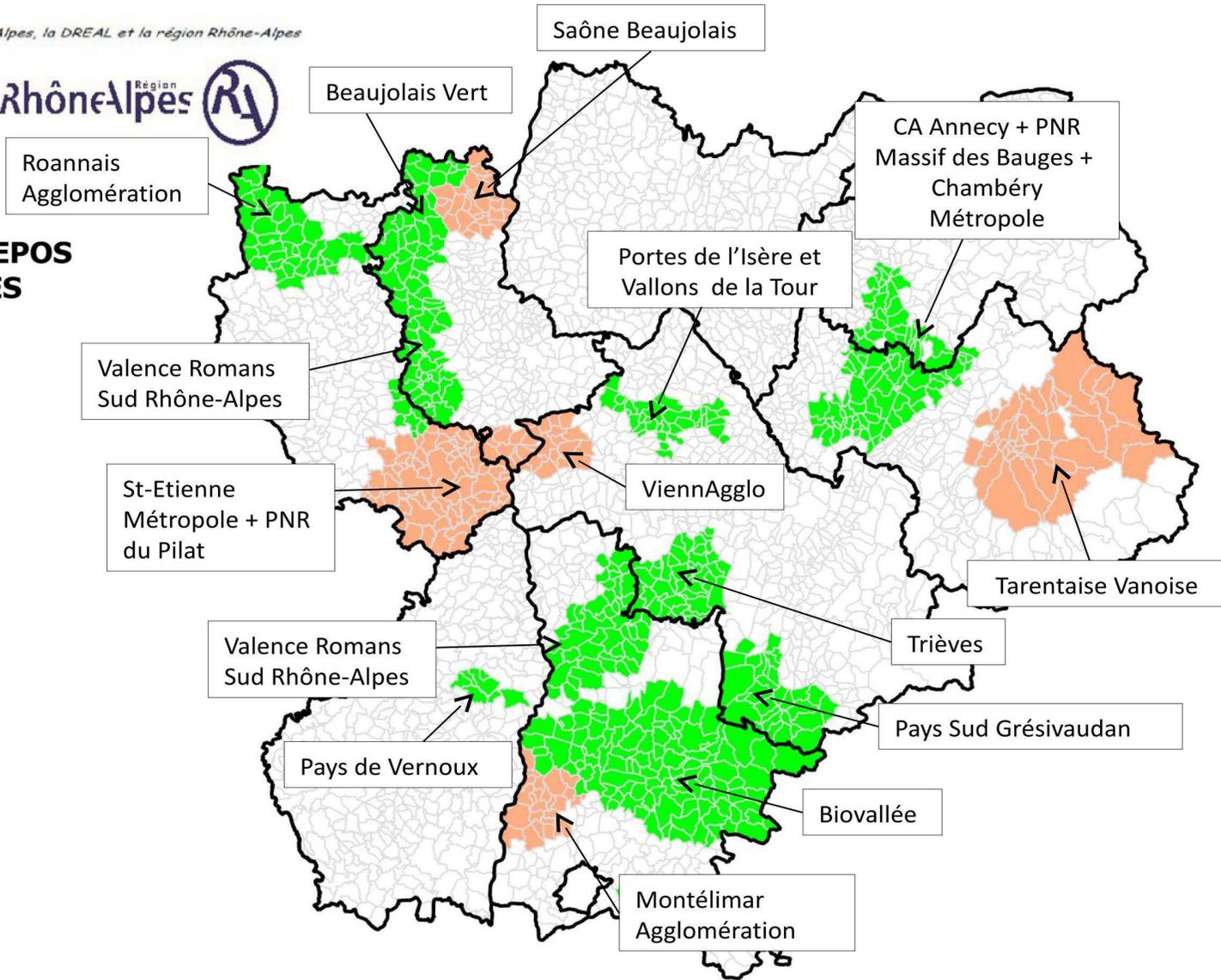


TERRITOIRES TEPOS EN RHÔNE-ALPES Novembre 2014

Légende

TEPOS

- Candidature à l'étude
- Lauréat



© IGN BDTOP0 © DREAL Rhône-Alpes - Service Ressources Énergie Milieux et Prévention des Pollutions



Merci de votre attention

